

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 09 FEVRIER 2024

L'An Deux Mil vingt-quatre le neuf Février à vingt heures, le Conseil légalement convoqué s'est réuni, à la Mairie de Lœuilly, sous la présidence de Mme Valérie MOUTON, Maire.

Étaient Présents : Mmes MOUTON Valérie, DECOUTURE Vanessa, DELATOUR Anne-Marie, GILLION Cécilia, Mrs DEBEVE Christian, DELAVENNE Benoît, FLAMENT Alain, JEANSONI Jérôme, LETELLIER Pascal, MONTARDIER David, MORTIER François-Xavier.

Étaient absents excusés :

Mme BERQUIN Gwenaëlle ayant donné une procuration de vote à Mr DEBEVE Christian ;
Mme DENOEUVEGLISE Céline ayant donné une procuration de vote à Mme GILLION Cécilia ;
Mme MICHAUX Emilie ayant donné une procuration de vote à Mme MOUTON Valérie ;
Mr PORTOIS Nicolas ayant donné une procuration de vote à Mr LETELLIER Pascal ;

Étaient absents non excusés :

Mme DUBOIS Elodie,
Mme LEBEGUE Catherine,
Mme PIERRA Nathalie,
Mr GUILLOT David.

Le quorum étant atteint à 20h00, Mme Le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 08 Décembre 2023 rédigé par Mr Pascal LETELLIER :**

N'ayant pas reçu d'observations sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 08 Décembre 2023, Mme le Maire demande aux membres du Conseil de l'approuver.

Ce dernier est adopté à l'unanimité.

- **Désignation d'un(e) secrétaire de séance :**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Mme Vanessa DECOUTURE propose sa candidature.

À l'unanimité, celle-ci est élue secrétaire de séance.

1) Tarifs pour la location des garages à Neuville-lès-Lœuilly :

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de réajuster le tarif de location des garages situés sur la commune historique de Neuville-lès-Lœuilly. Le tarif est révisable tous les trois ans.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité de fixer un tarif de :

⇒ 42,95 € par mois à compter du 1^{er} Janvier 2024 selon l'indice FFB (Fédération Française du Bâtiment) du coût de la construction payable à l'année soit 515,40 € arrondi à 515 € avec une révision tous les 3 ans.

Mme le Maire rappelle que le projet de réhabilitation de l'ensemble des bâtiments proposé par l'AMSOM est toujours à l'étude. Mr François-Xavier Mortier pense que ce serait intéressant de voir pour faire du locatif ou faire une proposition à un jeune qui serait intéressé par cette acquisition.

Mme le Maire fait part que la rénovation par la Commune serait trop onéreuse et que pour le moment la location de ces garages rapporte un peu d'argent à la Commune. Mme Vanessa Decouture précise que Mme le Maire a négocié deux propositions et que pour l'instant rien n'était lancé.

Mme le Maire avise le Conseil Municipal que ce sujet serait revu ultérieurement.

2) Création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il est exposé par Mme le Maire qu'un agent titulaire de la collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade, par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Considérant qu'un agent remplit les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade. Le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné.

Article 1 : Création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, permanent à temps complet.

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 1^{er} Avril 2024 :

- Filière : administrative
- Catégorie : C – Groupe hiérarchique 1
- Cadre d'emplois : Adjoint administratifs territoriaux
- Grade d'avancement : Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe
- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création du poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} Avril 2024.

3) Création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe :

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal que cette création de poste n'est pas nécessaire car le poste est déjà existant dans le tableau des effectifs.

Une réunion de la Commission Personnel sera programmée prochainement.

4) Demande de subvention auprès de l'ONACVG (Office National des Combattants et Victimes de Guerre) pour la réfection des monuments aux morts :

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que des travaux de réfection des monuments aux morts des communes historiques de Lœuilley, Neuville-lès-Lœuilley et Tilloy-lès-Conty sont envisagés. Le Souvenir Français nous ayant accordé une subvention, Mme le Maire propose d'établir une demande d'aide financière auprès de l'ONACVG.

Les travaux seront les suivants :

↳ Neuville-lès-Lœuilly :

- Redorure de l'ensemble des lettres ;

↳ Lœuilly :

- Mise en peinture rouge de l'ensemble des lettres sur le monument aux morts,
- Mise en peinture noire de la plaque blanche ;

↳ Tilloy-lès-Conty :

- Redorure de l'ensemble des petites lettres,
- Redorure des grandes lettres,
- Redorure de la palme.

↳ Mise en place d'un hydrofuge incolore après la redorure sur l'ensemble des gravures.

Coût des travaux : 2 930,80 € TTC

Subvention ONAC 20 % : 586,16 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès de l'ONACVG pour les travaux de réfection des monuments aux morts et autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget 2024.

Mr Alain Flament fait part que les obus autour du monument aux morts de Lœuilly seraient à repeindre. Mme le Maire répond que cela est prévu prochainement. Les chaînes seront également repeintes ainsi que les grilles autour du monument aux morts de Neuville-lès-Lœuilly.

5) Demande de subvention au titre du fonds verts 2024 pour les travaux de rénovation énergétique à la salle polyvalente de Lœuilly :

Mme le Maire informe l'assemblée des dispositions du fonds vert, fonds d'accélération de la transition écologique, notamment pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Elle précise que l'ambition écologique du projet financé doit permettre la rénovation de la salle polyvalente de Lœuilly dans des objectifs de réduction durable de sa consommation énergétique.

Dans un contexte national de sobriété énergétique lié à l'augmentation importante du prix de l'électricité, cette opération de rénovation thermique vise à maîtriser les dépenses énergétiques à la salle polyvalente de Lœuilly.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal, d'une part, d'adopter l'opération de rénovation énergétique de la salle polyvalente de Lœuilly pour un montant de 250 000 € HT, d'autre part, de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre du fonds vert 2024 à hauteur de 150 000 € (soit 60 % de l'opération), enfin, de l'autoriser à signer tout document utile dans ce dossier.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Adopte l'opération de rénovation énergétique de la salle polyvalente de Lœuilly pour un montant de 250 000 € HT ;
- Sollicite une aide financière de l'Etat au titre du fonds vert 2024 à hauteur de 150 000 € (soit 60 % de l'opération) ;
- Autorise Mme le Maire à signer tout document utile pour mener à bien cette affaire.

6) Demande de subvention au titre du Fonds d'Appui aux Projets Locaux (FAPL) des communes rurales des Hauts de France pour les travaux de rénovation énergétique à la salle polyvalente de Lœuilly :

Mme le Maire expose à l'assemblée que le projet de travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente de Lœuilly est susceptible de bénéficier d'une aide financière du Conseil Régional au titre de la politique d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes), volet Fonds d'Appui aux Projets Locaux des communes rurales des Hauts-de-France (FAPL).

Il est précisé que le taux d'intervention maximum de la Région est de 25 % des dépenses éligibles, dans la limite de 50 000 €.

Ayant pris connaissance du projet estimé à 250 000 € HT,

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Mme le Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente de Lœuilly,
- De solliciter une subvention de 50 000 € au titre de la politique ACTes, volet FAPL
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier ;

Mr François-Xavier demande s'il est prévu des travaux d'isolation phonique. Mme le Maire répond négativement car ce ne sont pas des travaux prioritaires.

7) Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget soit :

Article 2152 – Installations de voirie : 12 521,26 € : Lhotelier Travaux Publics.

Mme le Maire précise que le solde de ces travaux ne sera pas mis en paiement dans l'immédiat car le marquage au sol est à refaire. Mr Jérôme Jeanson déploré leur façon de travailler.

Mme le Maire informe l'assemblée que les radars pédagogiques ne sont toujours pas dépannés malgré nos différentes sollicitations. Mr François-Xavier Mortier demande s'il existe un contrat. Mme le Maire fait part que la Commune détient un contrat de maintenance pour ce matériel.

INFORMATIONS

⇒ Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune est officiellement propriétaire des parcelles de terrain situées rue de la Recette. Une demande de devis est en cours pour l'aménagement d'un parking afin de limiter le stationnement à l'usage des services de proximité. Des panneaux de signalisation vont être installés afin d'éviter les voitures ventouses.

Mr Jérôme Jeanson demande si la parcelle restante qui mène au Tour de Ville est toujours prévue en zone piétonne. Mme le Maire répond positivement et précise que celle-ci est actuellement utilisée en jardin par le voisin mais qu'une rencontre sera programmée afin de signer une convention entre lui et la Commune.

⇒ Mme le Maire fait part à l'assemblée qu'un projet de reconstruction est en cours sur la maison incendiée sise 1 rue de la Fontaine. Mme le Maire explique qu'il y a quelques années, l'ancien propriétaire profitant du manque de propriétaire sur la parcelle jouxtant cette propriété s'était approprié une partie de celle-ci. Or, depuis 2015, la parcelle voisine étant reconnue « bien sans maître » a été attribuée à la Commune. La régularisation auprès des services du cadastre est en cours actuellement.

La propriétaire actuelle se propose d'acquiescer ce morceau de terrain et de prendre à sa charge les frais de bornage. Mme le Maire avise le Conseil Municipal qu'elle a proposé la vente de cette parcelle d'une contenance d'environ 52 m² au prix de 2 000 €.

Après renseignement, il s'avère que les frais de bornage sont à la charge du propriétaire de la parcelle. Mme le Maire propose donc à l'assemblée de vendre ce terrain pour 2 000 € et d'y ajouter les frais de bornage. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Mr François-Xavier Mortier demande si la parcelle dont nous sommes propriétaires est constructible. Mme le Maire lui répond négativement mais précise qu'un projet est en cours pour ce terrain.

⇒ Mme le Maire fait part au Conseil Municipal du bilan des interventions de la gendarmerie pour l'année 2023 comme suit :

Sécurité Routière		Intervention		Délinquance	
Nombre total d'infractions	42	Nombre total d'interventions	50	Nombre total d'atteintes aux biens	29
Dont infractions stupéfiants-Alcool	2	Dont différends violences intrafamiliales	8	Dont cambriolages	6
Total heures de sécurité routière	153	Dont accidents de circulation routière	12	Dont vols liés aux véhicules	12
Nombre d'accidents Corporels	3	Dont tapages	2	Destructions et dégradations	5
Nombre de tués	0	Dont divagations	0	Dont dépôt d'ordures ou déchets	1
Nombre de blessés	5	Dont ivresses publiques et manifestes	0		

Mme le Maire précise qu'il y a eu également 9 heures d'actions de prévention par gendarme et 924 heures de présence sur le territoire de la Commune.

Mme le Maire fait part que Mr Pascal Letellier les a rencontrés afin de leur exposer le problème des stationnements sauvages et de les informer que des rappels à la loi ont été déposés sur les véhicules concernés. Les gendarmes en ont pris note et interviendront si besoin.

Mr Jérôme Jeanson signale des véhicules ventouses au niveau de la rue d'Amiens dont un camion avec les pneus crevés depuis environ 2 mois. Mme Cécilia Gillion fait part que ces emplacements de stationnement ne sont pas utilisés et que les camions sont toujours bien garés.

Mr Jérôme Jeanson informe également qu'un véhicule stationné en bas de la rue verte gêne la visibilité lorsqu'un véhicule arrive au « cédez le passage » rue Didier Lucet.

⇒ Mme le Maire avise l'assemblée que la signature du protocole de transfert du bâtiment de la base nautique au profit de la Commune a été réalisée. Quelques travaux de remise en état du bâtiment et des installations sont en cours de réalisation par la CC2SO.

La signature de la convention de mise à disposition des locaux à l'Association « Lœuilly Canoë-Kayak » est programmée dans les jours à venir.

Mr Jérôme Jeanson demande si ce local est muni d'un défibrillateur. Mme le Maire lui fait savoir qu'il y en a un sur place qui a été acquis par l'Association et que sur la Commune, il y en a 4 dont 1 à Neuville-lès-Lœuilly, 1 à Tilloy-lès-Conty, 1 à la salle polyvalente et 1 à la Mairie de Lœuilly.

Mme Vanessa Decouture précise que pendant la période hivernale, il vaut mieux que ce matériel soit à la Mairie et précise que si chaque ERP (Etablissement Recevant du Public) devait être doté d'un défibrillateur, cela deviendrait très onéreux, notamment en ce qui concerne la maintenance.

⇒ Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population est une enquête statistique obligatoire et imposé par l'Etat. Celle-ci se termine le 17 Février prochain. 79 foyers n'ont pas répondu à ce jour dont 48 à Lœuilly, 8 à Neuville-lès-Lœuilly et 23 à Tilloy-lès-Conty.

⇒ Mme le Maire informe l'assemblée que les travaux de la rue des Vaches sont en cours d'exécution. L'entreprise a installé sa base de vie sur la place de la Gare.

⇒ Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un recensement et un plan de gestion des chemins ruraux avaient été réalisés en Août 2020 ainsi qu'un diagnostic concernant les panneaux de signalisation. Une réunion de la Commission Voirie sera planifiée prochainement afin d'avoir une réflexion sur l'état des chemins communaux.

Mr François-Xavier Mortier fait part à l'assemblée que des agriculteurs seraient prêts à mettre à disposition leur temps et leur matériel pour la réfection des chemins communaux. Mme le Maire ajoute que certains agriculteurs de Lœuilly lui ont proposé également.

Mr Pascal Letellier annonce qu'un rendez-vous sera programmé avec un dirigeant de la sucrerie dans leurs locaux et qu'il y a également des panneaux à remplacer. Mme le Maire précise pour ce dernier point qu'il existe au sein de la CC2SO un marché à bons de commande et qu'il a également été réalisé un diagnostic de la signalisation sur lequel il est possible de s'appuyer. Afin de faire avancer ce projet, Mme le Maire reprend à sa charge provisoirement la commission voirie et Mr François-Xavier Mortier sera sollicité pour un appui technique sur ce sujet.

⇒ Mme le Maire avise l'assemblée que nous sommes sur le coup d'une fermeture de classe. Les effectifs sont à la baisse au vu du nombre d'élèves qui partent au collège en Septembre.

Mr François-Xavier Mortier demande si le ramassage scolaire de Tilloy-lès-Conty se fait vers Lœuilly. Mme le Maire lui rappelle que le Conseil Municipal a délibéré en ce sens en 2021.

⇒ Mme le Maire informe le Conseil Municipal que « la Boussole », bus itinérant de la CC2SO, s'était installé un après-midi par mois à Tilloy-lès-Conty pendant un trimestre.

Mme le Maire rappelle que ce bus multi-services offre aux administrés un grand panel d'activités et d'accompagnements : démarches administratives, accueils aidants et aidés au sein de la halte répit, animations pour les familles et borne de télémedecine.

Il s'installera sur le village de Neuville-lès-Lœuilly un jeudi par mois à compter de Mars 2024.

Mme le Maire avise l'assemblée qu'un deuxième bus sera créé par la CC2SO et qu'à partir de la rentrée 2024, une permanence du centre social aura lieu à Conty une fois par semaine.

⇒ Mme le Maire fait part au membres du Conseil Municipal des dates suivantes :

- ↳ Assemblée Générale « Souvenir Français » : 17 Février à 10h à la salle polyvalente ;
- ↳ Assemblée Générale « Société de Pêche de Lœuilly » : 17 Février à 10h à la salle Fayeulle ;
- ↳ Assemblée Générale « Lœuilly Canoë-Kayak » : 17 Février à 17h30 à la salle du Camping ;
- ↳ Portes Ouvertes au Camping Municipal : 17 Février de 9h à 13h.
- ↳ Inauguration de la traversée du village : 23 Mars à 10h.

Mme le Maire rappelle que les associations doivent systématiquement inviter le Maire et/ou des élus de la Commune à leur assemblée générale car des biens communaux leur sont mis à disposition. Il convient ainsi que les comptes annuels soient transmis à la collectivité, comme convenu dans les conventions.

Mr Alain Flament demande si la situation de la Société de pêche de Tilloy-lès-Conty a été réglée. Mme le Maire répond positivement et annonce que le Président est désormais Mr Camille Fouret.

Mme le Maire informe l'assemblée que la prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le 29 Mars. Il est possible que celle-ci soit avancée car nous sommes dans l'attente de recevoir les CFU. La réunion concernant le vote des budgets est programmée le 12 Avril. Une Commission des Finances sera planifiée avant chaque réunion.

⇒ Mme le Maire donne la parole aux adjoints.

⇒ Mr Pascal Letellier fait part que :

↳ Suite aux différentes tempêtes, 24 lots de bois vont être tirés au sort afin que les administrés intéressés puissent en bénéficier gracieusement, à charge pour eux de le débiter et de nettoyer la parcelle.

↳ La Société APAVE a procédé aux vérifications électriques, éclairages et alarme sur nos différents bâtiments. Aucun problème n'a été relevé.

↳ Une commande groupée de pellets va être proposée aux administrés ⇒ en attente de recevoir les tarifs. La même commande pour l'achat de fioul est en préparation.

↳ La réderie aura lieu le 07 Avril prochain en collaboration avec l'Association « Ô-de-Selle en fête » et la Société de Chasse de Lœuilly.

↳ Une réunion concernant l'utilisation des marais de Tilloy-lès-Conty aura lieu le 15 Février prochain à 18h30 à la Mairie en présence des représentants de la Société de Chasse de Tilloy-lès-Conty, la Société de Pêche de Tilloy-lès-Conty, les hutteurs et la Société de Pêche de Lœuilly. Mr Jérôme Jeanson fait part qu'il se rendra disponible afin d'assister à cette réunion.

↳ L'inspection annuelle de la Gendarmerie de Poix de Picardie est prévue le 13 Février. Mr Pascal Letellier profitera de ce rendez-vous pour les informer des vols dans les cimetières afin qu'ils nous renseignent sur ce qu'il est possible de faire.

⇒ Mme Vanessa Decouture informe que :

↳ Le JDO est en cours d'élaboration.

↳ Deux restrictions de circulation vont être appliquées fin Février :

→ Sur une section de la RD 210 à Tilloy-lès-Conty hors agglomération, la circulation sera alternée par feux tricolores afin de permettre la dépose définitive d'un équipement de contrôle.

→ Rue de Conty à Lœuilly pour le passage de câble fibre.

⇒ Mr David Montardier avise que :

↳ La boîte foraine a été installée face au terrain de boules à Neuville-lès-Lœuilly.

↳ Les agents communaux ont réalisés et installés une rambarde au niveau des pâtures à Neuville-lès-Lœuilly. Un panneau sera posé afin d'indiquer aux administrés et autres individus qu'il existe un chemin piétonnier à cet endroit.

↳ La taille des haies dans la coulée verte a été réalisée par la CC2SO.

↳ les arbres situés le long de la RD8 entre Lœuilly et Tilloy-lès-Conty menacent de tomber. Il faudrait intervenir. Mme le Maire répond que s'agissant d'une route départementale, c'est au Conseil Départemental d'interpeler les propriétaires.

↳ Les tilleuls au niveau de l'église de Neuville-lès-Lœuilly tombent les uns après les autres, bien que les administrés ne veuillent pas qu'on les enlève, cela va s'imposer.

↳ Les documents concernant la dissolution de l'association « La Neuilloise » vont être déposés en Préfecture. Mme le Maire ajoute que les Associations « Tilloysirs » et « Anim'Loeuilly » sont dissoutes.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Mr Jérôme JEANSONI fait part à l'assemblée qu'un arbre a été débité derrière le transformateur au niveau du terrain de boules rue de la Fontaine et que les rondins sont restés sur place. Mme le Maire prendra contact avec l'Association Syndicale de la Rivière de la Selle (ASA).

➤ Mr François-Xavier Mortier avise le Conseil Municipal qu'un trou s'est formé dans la mare face à l'église de Tilloy-lès-Conty et qu'il serait urgent de sécuriser cet endroit qui est dangereux. Mme le Maire fait part que la situation est connue. En revanche, il n'est pas possible de combler ce trou puisqu'il s'agit certainement d'un souterrain, la seule solution serait de poser un grillage. Mr Pascal Letellier se rendra sur place avec un agent communal afin de trouver une solution pour sécuriser ce lieu.

➤ Mr François-Xavier Mortier demande une intervention de remise en état du parking du cimetière de Tilloy-lès-Conty.

➤ Mme le Maire informe l'assemblée que la procédure de demande de renseignements pour les emplacements pour lesquels aucun acte de concession n'a été retrouvé est arrivée à son terme. Nous allons prendre contact avec le Cabinet Elabor afin d'entamer la procédure de reprise de ces concessions.

Mme Cécilia Gillion fait part que certains monuments ont souffert des intempéries à Lœuilly et souligne que les personnes âgées rencontrent des problèmes d'entretien de ces derniers.

➤ Mr François-Xavier Mortier demande où en est l'intervention du couvreur pour les gouttières de la salle à Tilloy-lès-Conty car cela devient urgent. Mr Pascal Letellier répond que cela est en cours et qu'il va reprendre contact avec ce dernier.

➤ Mme le Maire fait part au Conseil Municipal que vingt nichoirs à mésanges vont être installés. Ils seront géolocalisés et un rapport sera à rendre à la Fédération des Chasseurs de la Somme (FDE80). Cette installation est un moyen de lutte contre les chenilles processionnaires.

La FDE80 nous a offert 25 mini-pommiers avec des certificats de plantation destinés aux enfants ainsi qu'une haie de 100 pieds à repiquer. Il reste à savoir où nous allons les planter.

➤ Mr Alain Flament demande où en est le projet de plantation d'arbres fruitiers sur la Commune historique de Neuville-lès-Lœuilly. Mme le Maire répond que le projet est toujours en cours pour une réalisation en 2025.

➤ Mr Alain Flament informe l'assemblée qu'il a été contacté par un administré de la rue de Conty par rapport à un potelet installé devant chez lui au niveau du passage piéton. Pour sortir de chez lui, il est obligé d'empiéter sur les deux voies. Mme le Maire fait part que les poteaux installés de chaque côté des passages piétons sont réglementaires. Une seule exception a été accordée, puisque le potelet aurait dû être posé devant l'entrée cochère de l'administré.

➤ Mr François-Xavier Mortier avise le Conseil Municipal que les radars pédagogiques ne font pas ralentir les automobilistes. Mme le Maire lui signale que les gendarmes en sont informés.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire, Mme Valérie MOUTON

La Secrétaire de séance, Mme Vanessa DECOUTURE

